

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du conseil du mardi 4 avril 2017

Le mardi quatre avril deux mille dix sept, à 20h40, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.

»»««

Présidence : Sébastien GUEUGNOT, Maire

Présents : Evelyne Roux, René Liatard, Renée Chaboud; adjoints
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo, Maurice Vuitteney

Absents excusés et représentés : Geneviève Mathieu Stinkwich

Absents excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 21 février 2017: aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

▪ Vote des taxes

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des personnes représentées de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune.

Les taux en vigueur sont :

- La taxe d'habitation : 6,5% (augmentation en 2015)
- La taxe sur le foncier bâti : 17.6%(depuis 2010)
- La taxe sur foncier non bâti : 44.85%(depuis 2010)

▪ Projet hospice

Le conseil délibère (avec 2 abstentions et 8 pour) afin d'accepter la proposition de SEMCODA pour la rénovation de l'hospice.

Le bailleur versera à la commune 125 000 € d'avance sur loyer. En contre partie la commune prendra pour 125 000 € de parts sociales afin de permettre la mobilisation de capitaux privés susceptibles de participer au financement de l'opération. De plus, en raison des travaux importants à réaliser (notamment la réfection de la toiture) la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention de 40 000 €.

Un bail emphytéotique de 50 ans sera signé et 5 logements seront construits dans le bâtiment qui conservera son aspect extérieur.

▪ Approbation du compte de gestion et du compte administratif

Le compte de gestion et le compte administratif communal de l'exercice 2016 retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a élu Madame Evelyne Roux comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Sébastien GUEUGNOT, maire.

En investissement, le résultat de clôture présente un déficit de 1 332,89 €, et en fonctionnement, un excédent de 67 578,49 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice au 31/12/2016 présente un excédent de 152 443,45€.

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	268 714,68 €	201 136,19 €	67 578,49 €	121 123,31 €	188 701,80 €
Section d'investissement	46392,57 €	47 725,46 €	-1 332,89 €	-34 925,46 €	-36 258,35 €
Budget total	315 107,25 €	248 861,65 €	66 245,60 €	86 197,85 €	152 443,45 €

A l'unanimité, les membres présents ou représentés du conseil **APPROUVENT** le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2016.

▪ **Présentation et vote du budget primitif 2017**

Monsieur le maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2017 dont les sections s'équilibrent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
323 932 €	405 266,45 €

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
209 068,35 €	209 068,35 €

Le budget primitif 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

▪ **Vote des subventions :**

Les subventions suivantes sont accordées par le conseil municipal

Association	2017
ADMR	600,00 €
Centre de soin infirmier	230,00 €
Sou des écoles	235,00 €
LES Amis de Saint Aubin	70,00 €
Club d'astronomie	70,00 €
Locomotive (aide aux enfants atteints de leucémie et cancer)	75 €
Ski club du Guiers	20,00 €
JSP (jeunes pompiers)	100,00 €
Croix rouge	200,00 €
FFDSB (don du sang)	100,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Ligue contre le cancer	75,00 €
Centre Léon Bérard	75,00 €
Total	1 900 €

▪ **Réfection du monument aux morts avec l'aide de l'UMAC**

Le conseil décide de faire un muret autour du monument aux morts.

L'UMAC participera financièrement au projet à hauteur de 1200 € sur un devis de 3700 €.

Un conseiller suggère la demande d'une subvention à l'ONAC.

Le conseil délibère donc à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour

autoriser Monsieur le maire à demander des subventions pour ce projet.

▪ **Carte communale**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le mercredi 5 avril à 13h30 a lieu une réunion en mairie pour présenter le projet aux personnes publiques associées

▪ **Régie d'encaissements et de paiements**

Monsieur le Percepteur a organisé le mardi 4 avril une réunion d'information sur la création et le fonctionnement des différentes régies possibles.

Leurs mises en place nécessitant notamment le changement du fonctionnement de la location de la salle des fêtes, le conseil se donne du temps pour organiser la création d'une régie permettant l'encaissement des locations de la salle des fêtes, des remboursements de vaisselle cassée et des menus par les invités ou les membres du conseil au repas des aînés.

▪ **Changement des indemnités des élus**

A partir du 1^{er} février 2017, l'indice de base et le montant du point d'indice ayant évolué, le conseil doit prendre une délibération permettant le paiement de ces indemnités aux élus.

Le conseil délibère à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour que les indemnités des élus soient fonction du « dernier indice brut terminal de la fonction publique. »

▪ **Signature de l'avenant à la convention médecine préventive santé travail**

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer un avenant à la convention liant la commune à l'organisme de médecine préventive santé travail puisque cela se traduira par une baisse des prélèvements dus

▪ **Remboursement des frais kilométriques aux conseillers en mission**

Monsieur Le Maire propose que les conseillers devant aller aux réunions des VDD à plus de 20 km de la commune, se voient rembourser leurs frais kilométriques suivant le barème des impôts. Les paiements se feraient par semestre.

Le conseil délibère à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour cette proposition.

▪ **Délibérations :**

Le conseil délibère à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions pour les projets de travaux à la salle des fêtes : pose de volets ou de panneaux acoustiques au conseil départemental, régional ou aux élus suivant les possibilités.

Le conseil délibère à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour autoriser Monsieur Le Maire à acheter pour l'euro symbolique chacun des terrains suivants afin de finaliser les procédures des travaux de la traversée du village.

Vente par :

Jean Burille : 115 m² sur la parcelle B824

M et Mme Dejaeghere : 109 m² sur la parcelle B 1162

SCI ST Clément : 192 m² sur la parcelle B981

M Sismond 103 m² sur la parcelle B274

M et Mme Rossi sur la parcelle B 1056

M Arnaud : 50 m² sur la parcelle B S 119 et 120

Mme Grillo : 39 m² sur la parcelle B 117

▪ Questions diverses

Dérogation scolaire :

Le conseil accepte la demande de dérogation scolaire demandé par Monsieur Le Maire de Velanne qui s'engage à prendre en charge les frais de scolarité, pour l'enfant de Monsieur Haudebourg.

Organisation des élections :

Un planning de surveillance du bureau de vote est en cours de réalisation

Fusion de communes

Monsieur Le Maire présente au conseil une lettre de Monsieur Le Maire de Pressins souhaitant une fusion entre Saint Albin, Saint Martin, Saint Jean et Pressins.

Plusieurs conseillers donnent des avis différents : les uns étant pour une fusion créant une grande commune pour réaliser des économies d'échelle plus importantes, d'autres préférant faire une fusion plus petite afin que Saint Albin garde une certaine représentativité.

Travaux du 8 avril :

Les conseillers se donnent rendez vous le 8 avril pour étaler des graviers autour de l'église. Monsieur Le Maire précise que des bénévoles des Amis de Saint Aubin viendront également aider.

Le four acheté pour la salle des fêtes :

Après renseignements pris auprès de l'organisme SOCOTEC, nous n'installerons pas le four dans la salle des fêtes.

En effet, sa puissance obligerai la commune à mettre « notre salle de chauffe » aux normes en vigueur pour qu'elle soit requalifiée en « cuisine » : installation d'une hotte, suppression de l'accès à la scène, installation d'un plafond coupe feux et d'un arrêt d'urgence électrique. Cela coûterait environ 10 000 €.

Il faut donc revendre le four.

Tour des commissions :

SIEGA :

Une augmentation des tarifs de 1.20% est prévue au 1^{er} juillet 2017 sur l'eau potable et une augmentation de 1.63 % sur l'assainissement collectif

Par contre l'aide financière attribuée aux particuliers pour réhabiliter des installations passe de 3000 € à 3300 €

DDEN

Suite à la visite de l'école des 3 villages le 30 mars, la commission a déclaré qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs si ce n'est la chaleur dans les classes quand il y a du soleil.

La séance est levée à 23h35

